

voir tomber sur moi l'odieuse de leurs anciens péchés m'obligea de donner ma démission dans l'absence du Gouverneur. A son retour Son Excellence réduisit à un seul les cinq Commissaires, il dû avoir ses raisons pour cela, mais les Commissaires étaient puissants; ils appartenaient tous à un ou deux Conseils; aussi, dans toutes les affaires publiques ou particulières, les ai-je toujours trouvés depuis dans mon chemin. (e)

Mon agence d'une partie de Township d'Aston s'augmenta considérablement; on me confia trois Townships de Milice, le chemin les traversait; mes devoirs, mes travaux et mes dépenses augmentèrent en conséquence. Je travaillais cependant toujours, un peu pour moi, et mon petit établissement commençait à prendre de la consistance. En 1826 je vendis ma compagnie. Je n'avais que deux filles, ma demi-paye serait morte avec moi et elles seraient restées dans la misère. D'ailleurs je devais; ma femme était en Europe depuis 1815 et je n'avais eu que ma demi-paye pour me soutenir moi et mes enfants. J'appliquai le prix de ma Commission sur mes terres, je poussai mes défrichements jusqu'à 190 arpents, j'augmentai mes Bâtiments, je fis construire un moulin à scie, un moulin à farine, une Chapelle et une auberge, ces trois derniers Bâtiments étaient plus calculés pour le public que pour moi, ils devaient faciliter l'établissement des Townships confiés à mes soins, je fis plus et je fis beaucoup trop, j'avais £380 en 1827 pour finir un chemin, sur le quel il avait été de mon devoir de sacrifier gratuitement mon temps et mon travail; cette avance me désargentait de cette somme, j'ai reçu £200 il y a 4 ans, £100 il y a deux ans; on m'en doit encore 80. Ceux qui font des dettes pour quelque raison que ce soit, savent en quelle proportion elles augmentent, une fois commencées. (f) Je résolus de passer en Europe quoique le procès de Nicolet ne fût pas encore terminé. J'y ai encore des fonds. Je parlais avec une recommandation de Sir James Kempt, mes créanciers me donnaient congé. A l'arrivée de Son Excellence Lord Aylmer, élève de mon beau-père comme le Colonel Glegg l'avait été, je devais m'attendre si non à des faveurs au moins à quelque confiance. Non (g) on eut soin de mettre entre eux et

(e) Encore un procès. . . L'honble. Mr. Ryland, ancien trésorier des jésuites, en rendant ses comptes quand on le remercia de ses services, il y a quelques années, s'amusa à écrire en marge, au crayon, et trois fois vis-à-vis mon nom—"Cet homme a avalé le revenu de tout le District". *That man*, veut dire en français "ce gas-là." Mr. Ryland crut dans le temps se venger par cette espièglerie, de celui qui avait eu devoir le déplacer, et qui me voulait du bien; son livre de compte fut envoyé à la Chambre d'Assemblée avec tous les autres papiers des jésuites dans la dernière session. On m'avertit à temps, et je fus forcé de poursuivre Mr. Ryland. Son avocat l'a sauvé; point de témoins, pour n'avoir pas de réplique. Son plaideur est le plus beau panagérique que j'aurai de ma vie, et les jurés ont cru que Mr. Ryland n'avait jamais eu l'intention d'attaquer mon caractère.—On pourrait en dire long sur cet article: mais ne réveillons pas le chat qui dort.

(f) L'argent des peuples et des Rois a toujours été dépensé sans remords de conscience. Le chemin de St. Grégoire n'avait coûté [12 heures] que £833. Il avait été légalement reçu par les commissaires, et approuvé par tous les voyageurs. On demanda une aide pour l'entretenir, jusqu'à ce que le nombre des habitants se fut augmenté. La demande ne fut pas bien comprise. La Chambre d'Assemblée accorda £1000 pour le réparer. En vain représentai-je à Messrs. les commissaires qu'on pouvait employer une partie de l'argent à faire des petites ramifications utiles aux établissements. . . Il fallait tout dépenser et au gallop; et pour réussir plus vite, on rendit plat un chemin que j'avais fait rond. A propos de ce chemin, je puis prouver qu'on eut l'adresse d'empêcher Lord Dalhousie et Sir James Kempt d'y passer, dans l'inspection qu'ils faisaient dans la province. La caballe tremblait.

(g) Les agents avaient pour toute paye une commission de 5 pour 100 sur les terres que le Gouvernement concédait, et ils n'y avaient droit, que lorsque les concessionnaires auraient rempli les conditions imposées par le Gouvernement. Or personne n'osait venir sur les terres qu'on leur avait allouées, quand des hommes puissants soutenaient toujours que ces terres appartenaient à la Seigneurie de Nicolet. Je n'en avais pas moins fait mon devoir; et sur ce principe les deux derniers Gouverneurs m'avaient accordé mes réserves. Je négligeai d'en